

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

⑪ N° de publication :  
(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 494 789**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

⑯ **N° 80 25041**

④ Dispositif de fixation, notamment pour sièges de véhicules.

⑤ Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). F 16 B 17/00; B 60 N 1/08; F 16 B 7/22.

⑥ Date de dépôt ..... 26 novembre 1980.

⑦ ⑧ ⑨ Priorité revendiquée :

⑩ Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 21 du 28-5-1982.

⑪ Déposant : RENAULT VÉHICULES INDUSTRIELS, résidant en France.

⑫ Invention de : Albert Henri Bayon.

⑬ Titulaire : *Idem* ⑪

⑭ Mandataire : Michel Tixier, Régie Nationale des Usines Renault,  
8 & 10, av. Emile-Zola, 92109 Boulogne-Billancourt.

Dispositif de fixation, notamment pour sièges de véhicules.

La présente invention se rapporte à un dispositif de fixation, notamment pour sièges de véhicules et concerne plus particulièrement et de préférence un dispositif de fixation pour siège de véhicule de transport en commun.

L'invention se propose principalement de réaliser un dispositif de verrouillage et d'immobilisation rapide d'une armature de siège sur une glissière. L'invention concerne de plus un dispositif de fixation rapide qui simplifie les modifications dans la disposition des sièges dans le véhicule. Elle concerne enfin un dispositif de fixation d'un élément d'armature de siège le long d'une glissière à gouttière sensiblement horizontale.

On connaît déjà des dispositifs de fixation du type précité. Ces dispositifs nécessitent l'emploi d'organes rapportés sur l'armature du siège tels que des pattes soudées et nécessitent un certain nombre de pièces d'assemblage. Il en résulte que la mise en place et la modification des emplacements des sièges sont des opérations longues et coûteuses.

L'invention se propose de simplifier les opérations de mise en place et de modification des emplacements des sièges.

Elle réside dans le fait que les bords verticaux de la gouttière horizontale de la glissière ont des hauteurs inégales et que le bord le plus haut se prolonge par une surface d'appui et de coinçement qui constitue conjointement avec le fond de la gouttière et l'autre bord de celle-ci, la zone d'encastrement d'un profil rigidement lié par exemple au soubassement d'un siège dont la forme est complémentaire de celle de cette zone d'encastrement.

L'invention ainsi réalisée est particulièrement satisfaisante du point de vue de l'esthétique étant donné qu'elle supprime tout organe de fixation et par voie de conséquence les aspérités d'organes de fixation susceptibles d'occasionner des blessures aux passagers en station debout dans le couloir du véhicule.

Un autre avantage de l'invention réside dans le fait d'une plus grande flexibilité des conditions d'exploitation du véhicule du fait qu'il devient aisément de changer de type de sièges ou de modifier leur emplacement dans le compartiment de voyageurs.

L'invention propose donc un aménagement pour véhicules de transport en commun dont l'esthétique et le confort peuvent être modifiés très rapidement en cas de changement d'affectation du véhicule. L'invention est bien entendu applicable à d'autres éléments d'aménagement tels que des paniers à bagages, mains courantes etc.

Le dispositif qui fait l'objet de l'invention sera décrit plus en détail au dessin annexé dans lequel :

15

- la figure 1 est un ensemble de deux sièges en cours de sa mise en place.

20

- la figure 2 représente l'ensemble de sièges de la figure 1 mis en place.

25

- la figure 3 représente l'élément de profil lié au siège en cours de positionnement dans la gouttière.

30

- la figure 4 représente l'assemblage de l'élément de profil et de la gouttière représentés à la figure 3.

35

Si l'on se reporte à la figure 1, on voit que la rangée de siège 1 repose par ses éléments d'armature ou par son soubassement 2, respectivement sur une glissière 3 à gouttière horizontale 4 et une glissière verticale 5 munie d'une rainure verticale 6.

35

La glissière 3 représentée plus en détail à la figure 3 est constituée par un profil métallique en forme de cornière fixée sur le bord du plancher supérieur 7 du véhicule à deux niveaux formant le socle de l'ensemble des sièges. La cornière possède une aile horizontale 8 et une aile verticale 9. Celle-ci peut être réalisée à partir

d'un profil extrudé en alliage d'aluminium mais toute autre matière satisfaisant aux conditions de résistance et d'esthétique du matériau pourrait convenir.

5

L'aile verticale 9 porte la gouttière 4 dont les bords verticaux 11, 12 ont des hauteurs inégales, le plus haut bord 11 se prolonge par une surface d'appui et de coincement 13 qui s'étend au dessus du fond 14 de la gouttière et qui possède une inclinaison (a) qui l'éloigne du bord inférieur 12. La surface d'appui 13, le bord 11, le fond 14 et le bord inférieur 12 constituent la zone d'encastrement d'un profil 20 rigidement lié au soubassement 2 du siège, dont la forme est complémentaire de celle de la zone précitée. Le profil 20 constitue par voie de conséquence également une cornière dont l'aile horizontale 21 vient se superposer à l'aile horizontale 8 de la glissière 3 et dont l'aile verticale 22 est encastrée dans la gouttière 4.:

Le profil 20 est présenté face à la glissière 3 sous un angle d'environ  $\pi/4$  et est positionné en appui sur le bord inférieur 12 avant l'engagement dans la gouttière 4.

On fait alors pivoter jusqu'à l'horizontale l'ensemble des deux sièges du même rang comme représenté aux figures 1-3. Les deux profils sont alors immobilisés l'un par rapport à l'autre par coincement des profils favorisé par le poids des sièges.

Le verrouillage définitif de la rangée de sièges contre la glissière verticale 5 s'effectue par tout moyen connu, le dispositif illustré par le brevet 2.135.828 déposé au nom de SAVIEM pourrait par exemple convenir.

Le dispositif conforme à l'invention satisfait également aux exigences de la sécurité lors des ralentissements brutaux des véhicules. Les efforts d'inertie appliquées sur le dispositif sont susceptibles d'être absorbés effectivement par frottement des profils l'un sur l'autre.

35

- 4 -

REVENDICATIONS

- 1) Dispositif de fixation notamment pour sièges de véhicules de  
5 transport en commun le long d'une glissière à gouttière sensiblement  
horizontale, caractérisé par le fait que les bords verticaux (11, 12)  
de la gouttière (4) ont des hauteurs inégales, et que le bord le plus  
haut (11) se prolonge par une surface d'appui (13) et de coinçement  
qui constitue conjointement avec le fond (14) de la gouttière (4) et  
10 l'autre bord (12) de celle-ci, la zone d'encastrement d'un profil  
(20) rigidement lié au siège dont la forme est complémentaire de  
celle de cette zone d'encastrement.
- 2) Dispositif de fixation selon la revendication 1, caractérisé par le  
15 fait que la glissière à gouttière (4) et le profil (20) sont constitués  
par deux cornières dont une paire d'aile (9, 22) coopère par encastrer-  
ment et dont l'autre paire d'ailes (8, 21) sont superposées.

20

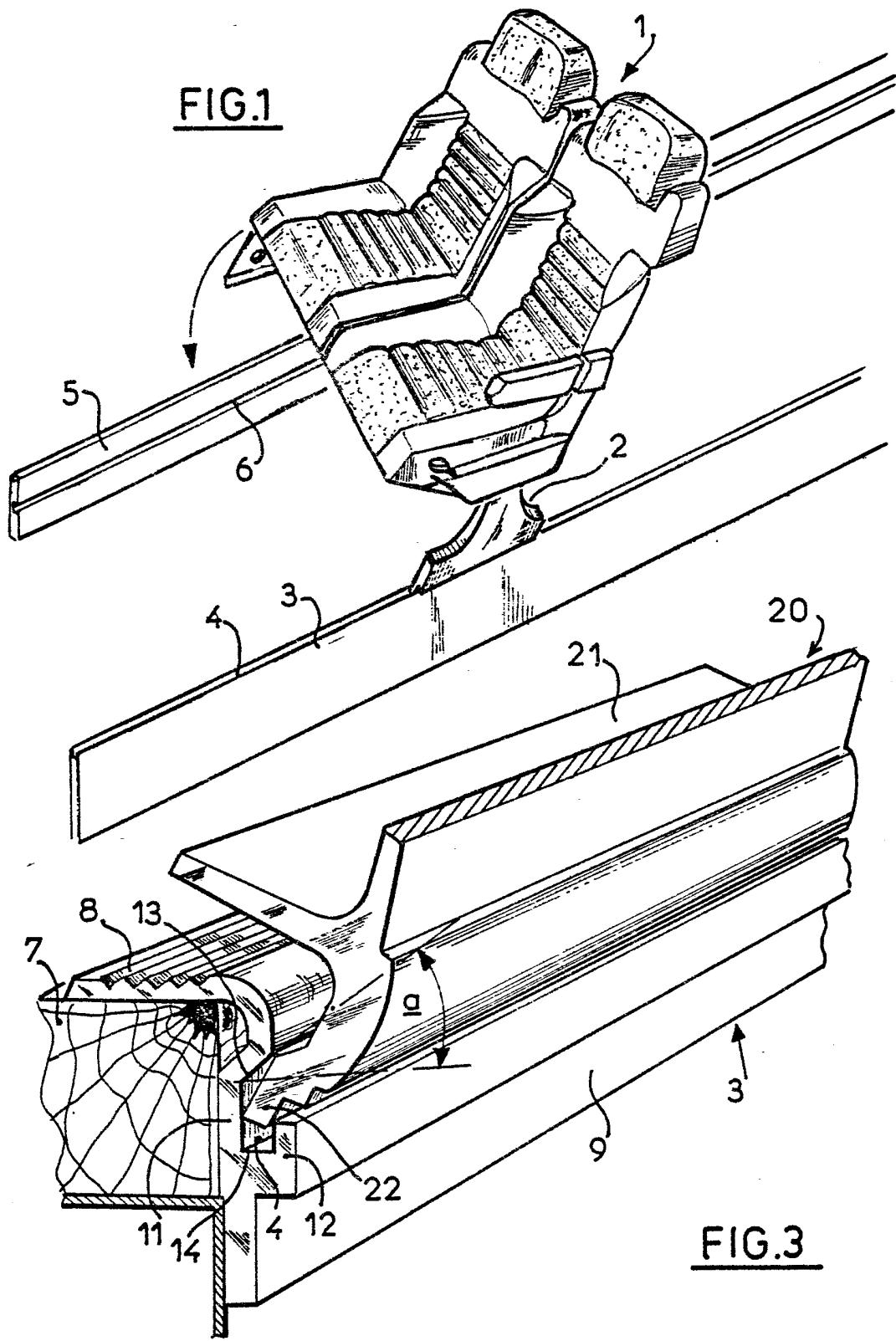
25

30

35

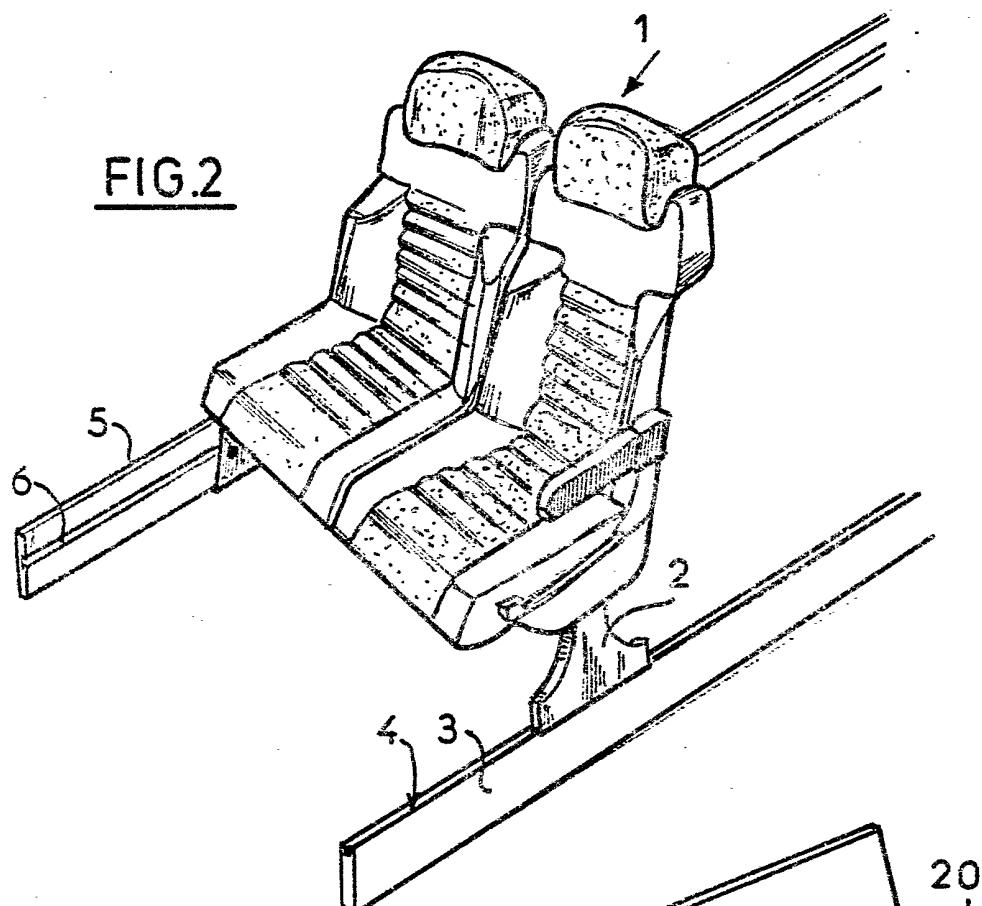
1/2

FIG.1



**FIG.3**

2/2

FIG.2FIG.4